



Université Panthéon-Assas
Paris II

Appel à contribution
Atelier doctoral – Droit européen

La régulation des flux dans l'Union européenne

L'Université Paris II Panthéon-Assas organise le quatrième atelier doctoral en droit de l'Union européenne, sous la direction des Professeurs Francesco MARTUCCI et Fabrice PICOD, sur le thème « **La régulation des flux dans l'Union européenne** » qui se déroulera à Paris au mois de juin 2016.

Le droit de l'Union ne serait-il pas en train de devenir un droit de régulation des flux ? Du moins, l'Union européenne et les États membres sont indéniablement confrontés à la nécessité de réguler des flux qui ne cessent de se diversifier et de se densifier, à mesure que les frontières s'estompent. Les flux sont tout autant le cœur du marché intérieur, le nerf de l'espace de liberté, de sécurité et de justice que le poumon de l'action extérieure de l'Union. Des flux de marchandises, de personnes, de services ou de capitaux circulent, posant la question des frontières, devenues poreuses, du fait de contraintes nouvelles dans un espace globalisé. Aux règles juridiques qui éliminent les frontières, s'ajoutent les évolutions technologiques qui catalysent les flux personnels, matériels et immatériels. Des modes de transports et des moyens de communications plus accessibles et plus rapides favorisent ainsi les flux, fruits de droits et libertés (circuler, informer, entreprendre, etc.), risques pour la sécurité (terrorisme, crise financière, évasion fiscale, etc.). On retrouve ainsi une dialectique classique liberté / sécurité qui confronte l'Union européenne et les États membres à de nouveaux

défis. Le premier est celui la souveraineté dont l'Union est dénuée et que les États membres revendiquent d'autant plus fermement que leur sécurité est menacée. Le deuxième défi est celui du territoire dont les frontières sont solubles dans un espace intérieur, mais qui s'affermissent à l'extérieur de l'Union. Le troisième défi concerne les sujets de droit qu'il ne s'agit plus seulement de surveiller et de punir, mais qui peuvent potentiellement représenter une menace que l'autorité doit neutraliser. À la trinité souveraineté, territoire, sujet de droit succède le triptyque sécurité, espace et population. On passerait ainsi de l'ordre de la souveraineté à celui de la sécurité dans le sens où l'entendait Michel Foucault dans un cours de 1978 dont les premières leçons permettent de distinguer trois temps (M. FOUCAULT, *Sécurité, territoire, population, Cours au collège de France. 1977-1978*, Paris, Gallimard, Seuil, Collection : « Hautes études », 2005, 435 p.). Les dispositifs de sécurité ont vocation à agir sur la population dans sa globalité par des techniques de régulation de flux et de production de savoirs en vue de transformer le milieu dans lequel les individus évoluent et de mieux gérer l'aléatoire de la volonté et le hasard des événements. Fondée sur des valeurs qui sont le socle constitutionnel de la confiance mutuelle entre et avec les États membres, l'Union européenne doit respecter le principe démocratique et garantir les droits fondamentaux. Aussi la sécurité appelle-t-elle une régulation des flux dans le respect des valeurs.

La thématique choisie appelle une grande variété de contributions. Une approche pluridisciplinaire est bienvenue de sorte que les matières traitées peuvent relever tout autant du droit, de l'économie, de la science politique ou de la sociologie. Le champ de l'atelier doctoral est volontairement large, permettant la proposition de contributions d'ordre conceptuel ou relatifs à des aspects plus concrets.

À cet égard, peuvent être étudiés des flux spécifiques ; il s'agit notamment de :

- flux « migratoires » (asile et politique d'immigration, libertés de circulation des personnes, etc.)
- flux financiers (crise financière, évasion fiscale, blanchiment de capitaux, etc.)
- flux de données (protection des données personnelles, nouvelles technologies, réseaux sociaux, etc.)
- flux de marchandises (libre-échange, énergie, armes, etc.)

Le prisme peut également être plus transversal :

- lutte contre le terrorisme
- protection des droits fondamentaux
- sécurité de l'approvisionnement énergétique
- stabilité financière, etc.

Calendrier

Envoi des propositions de contributions :

Les propositions de contributions seront à envoyer avant le 15 février 2016 à Tania Racho, doctorante de l'Université Panthéon-Assas (Paris II) qui collabore à l'organisation de l'atelier, à l'adresse suivante : taniaracho@hotmail.com

Les propositions de contributions sont limitées à 3000 signes, soit une page de texte word environ.

Sélection des propositions de contribution :

Les propositions seront soumises à un comité de sélection scientifique qui retiendra les propositions qui répondent à la thématique de l'atelier doctoral.

Après la journée d'études, les contributions de 30 000 à 60 000 signes (soit 10 à 20 pages) feront l'objet d'une publication dans l'Annuaire de droit de l'Union européenne.

Déroulement de l'atelier doctoral :

L'atelier aura lieu dans les locaux de l'Université Panthéon-Assas (Paris) II au courant du mois de juin 2016. Il se déroulera sur une journée, comprenant les présentations des doctorants sélectionnés (15 minutes environ) au cours de sessions présidées par des Professeurs et professionnels invités.